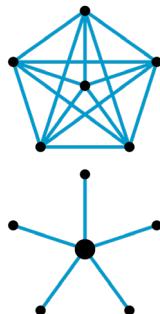


Pierre Klein

Fédéralisme, régionalisme contre centralisme



ou de l'exercice de l'union dans la
diversité



Une publication de l'Initiative citoyenne
alsacienne

Fédéralisme, régionalisme, confédération, dévolution, autonomisme, les antithèses au centralisme

Sommaire

	Page
- Fédéralisme, régionalisme versus centralisme.	5
- Fédéralisme, régionalisme, confédération, dévolution, autonomisme : caractéristiques partagées.	9
- Fédéralisme, régionalisme, confédération et dévolution, autonomisme : avantages.	9
- Fédéralisme et régionalisme, deux impensés français ?	12
- Origines et développements du centralisme.	15
- Focus sur la révolte fédéraliste en 1793-1794.	26

Le centralisme comme principe fondateur de l'organisation de l'État français et comme mode de gouvernance

- Définition et origines, Mise en œuvre, Centralisation permanente, Craintes et justifications, Contrôle du pays Uniformisation et égalité, Contrôle énergétique, Affaiblissement du pays, Uniformisation et Égalité.	33
- Résumé en dix points.	38
- Conclusion.	40

« Comme il se trouve que les anciennes provinces ont conservé leur réalité humaine, en dépit de leur officielle abolition, il n'est que de les faire renaître sur le plan économique, par-dessus les départements, sous la forme et le nom de régions, chacune ayant la taille voulue pour devenir le cadre d'une activité déterminée ». Général de Gaulle, dans ses Mémoires d'espoir

Fédéralisme, régionalisme, confédération, dévolution, autonomisme, les antithèses au centralisme

Fédéralisme, régionalisme¹ versus centralisme



Fédéralisme versus centralisme

¹ Pour ce qui nous concerne, nous militons en faveur d'une variante libérale-démocratique du régionalisme, qui ne remet pas en cause la légitimité de l'État, mais qui cherche à la transformer. Dans ce cas, le régionalisme représente une forme institutionnelle d'État unitaire qui se réforme, qui se régionalise véritablement. La fierté régionale de chaque région reste fortement ancrée et se connecte facilement dans une identité nationale qui se retrouve dans le jeu de l'union dans la diversité des affiliations (locale, régionale, nationale, européenne). Nous rejetons la variante dans laquelle le régionalisme prend une dimension ethno-nationaliste. L'Alsace n'est véritablement alsacienne que dans la confluence et la synthèse des cultures, notamment française et allemande, qui l'ont construite ou qu'elle doit retrouver, selon le nietzschéen principe du « Werde der du bist » (libère-toi de tes inhibitions et refoulements, deviens qui tu peux être). Ce faisant l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le post-nationalisme. Notre régionalisme n'est donc pas, ne peut pas être un ethnisme reposant sur l'unicité de la langue, de l'histoire et de la culture. Il est, permettez ce néologisme, « démocratisme ».

² By Unknown author - La Flaca magazine, Public Domain, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=3745095>

Les pays d'Europe de l'Ouest qui ont mis en place le fédéralisme, le régionalisme, le confédéralisme, la dévolution ou l'autonomisme, c'est-à-dire l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Espagne, partagent tous un rapport intrinsèque avec la démocratie. En effet, celle-ci n'acquiert tout son sens que par la mise en œuvre des principes d'union dans la diversité et de subsidiarité. **Le centralisme**, au contraire, entretient au contraire **un rapport extrinsèque** avec la démocratie.

« Le principe de subsidiarité commande que la collectivité du niveau supérieur ne se saisisse d'une tâche que si la collectivité du niveau inférieur n'est pas en mesure de s'en acquitter de manière suffisante. Ses origines remontent aux philosophies antiques ; on le trouve chez Aristote. Des auteurs en ont constamment réclamé le respect : citons Dante Alighieri au Moyen Âge, puis Benjamin Constant, Friedrich August von Hayek et les communautaristes. Depuis les considérations que le pape Pie XI lui a consacrées dans son encyclique Quadragesimo Anno (1931) et la célébrité que lui a conférée le catholicisme politique, la subsidiarité passe parfois pour un principe catholique. En Suisse, ce principe a surtout trouvé une consécration au niveau de l'organisation de l'État fédéral créé en 1848 ».

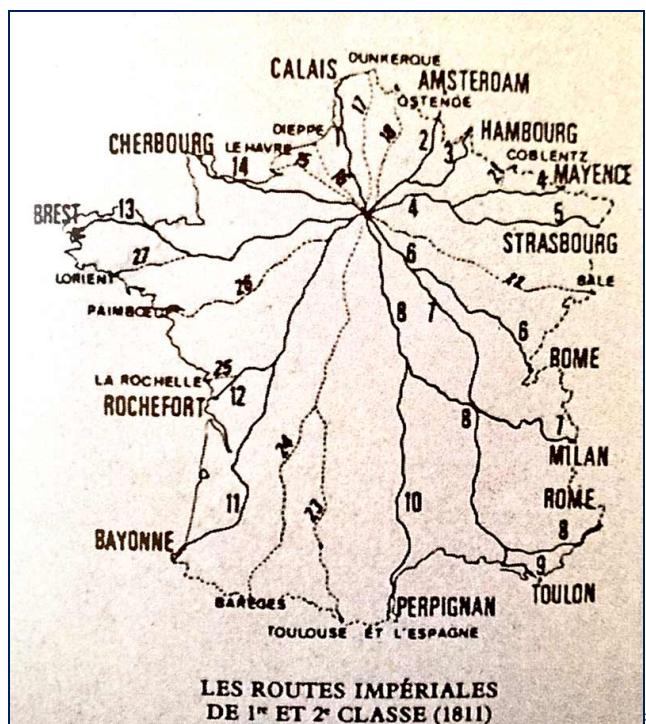
Dictionnaire historique suisse DHS.³

Fédéralisme, régionalisme, confédération, dévolution et autonomisme ne sont pas synonymes de désunion, ils proposent **une autre forme d'union**, peut-être bien **plus forte et plus partagée**. Alors que le principe démocratique que propose **le centralisme** se rapproche lui **d'une forme autoritaire** de la démocratie.

Rompre avec le centralisme permettrait donc de redonner un nouvel élan à la démocratie, qui consiste à relier l'un et le multiple, tout en renouant avec la confiance. Respect accordé et confiance obtenue sont interdépendants.

³ <https://hls-dhs-dss.ch/articles/048198/2012-07-20/>

Rompre avec le centralisme serait rompre avec un mode de gouvernance amplement **hors sol** qui, au travers de sa **verticalité**, de son **éloignement** des réalités de terrain et de sa **mise à distance** des individus et des collectivités, contribue à **amplifier dépenses et déficits**. Si la France était fortement régionalisée, ne doutons pas des gains que cela produirait. Dans son récent rapport, la **Cour des comptes**, elle-même, pointait le coût de la centralisation⁴ ?



Les principales routes impériales en 1911
Schéma des liaisons « en étoile »

Les institutions décentralisées sont plus à même de réagir avec **davantage de rapidité et de précision** à des situations

⁴ Cf. DNA du 7 juillet 2023.

⁵ Carte de la fondation Berliet : <https://www.fondationberliet.org/ressources-documentaires-archives/archive-article-dossier-camion-berliet/route-origin-evolution/>

nouvelles que les structures centralisées, lesquelles, on le sait, sont moins réactives et prennent souvent des mesures **qui ne répondent pas** à des besoins avérés. Dans un système fortement régionalisé, la recherche de solutions se fait **au plus près du citoyen**, ce qui permet de contrôler plus efficacement la politique, mais aussi les finances publiques.

De plus, **une forte décentralisation** permet de parer dans une large mesure au problème de **l'enchevêtrement des compétences** grâce à la **séparation verticale des pouvoirs** qu'elle assure. Elle instaure **un mécanisme** perfectionné de «checks and balances⁶», de poids et contrepoids, **entre le centre et les collectivités** territoriales, et remplit une autre fonction essentielle, qui est de **favoriser la concurrence** entre les régions, source de créativité, d'émulation et d'innovation.

Enfin, **une vraie régionalisation** assure à la fois **une protection** des cultures et des identités régionales et permet aux régions **de façonner** leur cadre de vie de manière à préserver leurs particularités. **La culture est à la base** de tout et pas seulement la culture économique ou technique, et, lorsqu'elle est double, nationale et régionale, elle **en dédouble les impacts**. C'est donc aussi par l'ancrage des régions, dans leur réalité géographique, historique et culturelle que l'on **trouvera un nouvel élan**.

Tout cela implique évidemment que les régions françaises seraient à doter de pouvoirs et de moyens **bien supérieurs** à ceux dont elles disposent actuellement. Et pour bien faire, ces pouvoirs et ces moyens devraient être **adaptés aux situations** régionales au cas par cas. **Le dynamisme** des hommes et des sociétés est directement conditionné par leur sentiment

⁶ « Contrôles et équilibres », ou « freins et contrepoids » = système utilisé pour éviter la centralisation du pouvoir dans une seule branche du gouvernement. Ils garantissent l'impartialité en imposant un équilibre des pouvoirs entre chaque branche du gouvernement. Les freins sont mis en place pour éviter que d'autres branches du gouvernement n'abusent de leur pouvoir ou n'acquièrent une influence excessive. Ils ont été instaurés par les pères fondateurs afin de garantir une gouvernance morale et éthique.

d'identité. La reconnaissance de la diversité constitue **un puissant moteur** de développement pour les individus et les sociétés, en ce qu'elle donne **le goût** de se distinguer et **les forces** pour y parvenir.

Fédéralisme, régionalisme, confédération, dévolution, autonomisme : caractéristiques partagées

Le fédéralisme, le régionalisme, la confédération, la dévolution et l'autonomisme partagent plusieurs caractéristiques essentielles :

- **Ils visent à limiter le pouvoir central** en répartissant les compétences sur divers niveaux, ce qui implique une séparation verticale des pouvoirs. Cela permet d'avoir plusieurs niveaux de participation et d'influences politiques, ainsi que différentes méthodes et voies pour réaliser les tâches politiques, favorisant ainsi l'apprentissage et la concurrence.
- **Ils garantissent également la préservation** des identités qui composent l'identité centrale, permettant ainsi une intégration et une unité malgré la diversité des éléments constitutifs.

Avantages

En conclusion, le fédéralisme, le régionalisme, la confédération, la dévolution et l'autonomisme présentent plusieurs avantages notables :

1. **La flexibilité.** Chaque entité peut ainsi s'adapter aux besoins spécifiques de sa population et se rapprocher de leurs attentes, ce qui favorise le bien-être collectif.
2. **La répartition du pouvoir.** L'existence d'un contrôle supplémentaire entre l'État central et les entités fédérées constitue une protection contre les abus de pouvoir.
3. **Un renforcement de la démocratie.** La décentralisation de l'État central permet aux citoyens de mieux appréhender les enjeux et de participer plus activement aux décisions.

4. **Des compensations en matière de leadership.** Les divergences entre les partis au pouvoir au niveau central et ceux au niveau local peuvent favoriser un rééquilibrage législatif.
5. **La proximité des responsabilités.** Le pouvoir politique est plus en phase avec les problématiques régionales.
6. **La proximité avec les citoyens.** Les citoyens ont un accès facilité aux politiciens et aux autorités grâce à la réduction des distances qui les séparent des services publics.
7. **La culture politique.** La responsabilisation des élus locaux et leur connaissance approfondie des spécificités régionales contribuent à une meilleure élaboration des politiques publiques, en rapprochant les décideurs des bénéficiaires et en améliorant ainsi la participation aux décisions collectives.
8. **Une concurrence dynamique.** Les collectivités se trouvent inévitablement en compétition les unes avec les autres. La concurrence entre les différentes collectivités peut créer des incitations à améliorer la productivité et à renforcer l'économie de l'ensemble du pays. En fin de compte, cela permet de créer davantage d'emplois et de prospérité pour tous les citoyens du pays.
9. **L'harmonie.** Le système exerce un effet d'équilibre et de stabilisation grâce à un contrôle mutuel, à une considération réciproque et à la nécessité de compromis.
10. **La pluralité.** La distribution verticale du pouvoir engendre de multiples centres économiques, politiques, culturels et linguistiques. Toutes les collectivités du pays ont la possibilité d'atteindre un niveau de développement équivalent.
11. **La répartition des ressources et des capacités** qui y sont associées. Cela contribue à ce que les collectivités soient mieux à même de transférer leurs ressources respectives à ceux qui en ont le plus besoin. Cela augmente la prospérité de l'ensemble de l'État et de ses citoyens.
12. **La diversité linguistique et culturelle.** En effet, les différentes collectivités peuvent chacune adopter des directives et des règles spécifiques et veiller à conserver, dans une certaine mesure, leur propre identité linguistique et culturelle au travers du bilinguisme et de la double culture. La culture. La culture est à la base de tout et pas seulement la culture économique ou

technique, et, lorsqu'elle est double, elle en dédouble les impacts.

13. L'adaptation. Chaque collectivité possédant ses propres lois, elle est en mesure de s'adapter à des particularités, particulièrement pertinentes chez elle. Il s'agit là d'un avantage essentiel, car il aide les gens à se sentir bien dans leur pays et à mieux répondre à leurs besoins.

14. Le droit à la différence. Tous égaux, tous différents ! La différence des droits dans les différentes collectivités est obtenue grâce au droit à la différence. Ce dernier aspect est fondamental et fondateur. Il s'inscrit en faux contre le principe d'égalité entendu comme une absence de différenciation, « inhérent à l'identité constitutionnelle » de la France, et, ce faisant du « Sonderweg⁷ » français.

Nous reconnaissons certains inconvénients, tels que l'absence d'uniformité, la complexité qui rend difficile pour le citoyen de comprendre le système dans son ensemble, l'aspect chronophage des indispensables négociations entre les différents centres de décision, ainsi que des litiges qui peuvent survenir entre les différentes collectivités lorsque plusieurs tentent d'obtenir la même chose de différentes manières. Cependant, en comparant les inconvénients aux avantages, ces derniers prévalent de manière **très significative du point de vue, économique, culturel, social et sociétal, et du vivre ensemble.**



Les pays fédéralistes⁹

⁷ La voie particulière.

⁸ By Gogotus - Own work, CC BY-SA 4.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=126054956>

Fédéralisme et régionalisme, deux impensés français ?

« ... certains historiens et philosophes... soulignent que l'assimilation de la République au centralisme et au principe d'uniformité, loin d'être une évidence révolutionnaire, est un héritage de l'avant (l'Ancien Régime) et, surtout, de l'après (l'Empire) et que cette adjonction n'est pas pour rien dans le caractère incertain de la République. Il n'y a pas de dogme républicain où les concepts de pluralité et de diversité n'auraient pas droit de cité. Et que l'on peut parfaitement se sentir girondin autrement dit partisan aujourd'hui d'une véritable décentralisation, tout en étant républicain. »

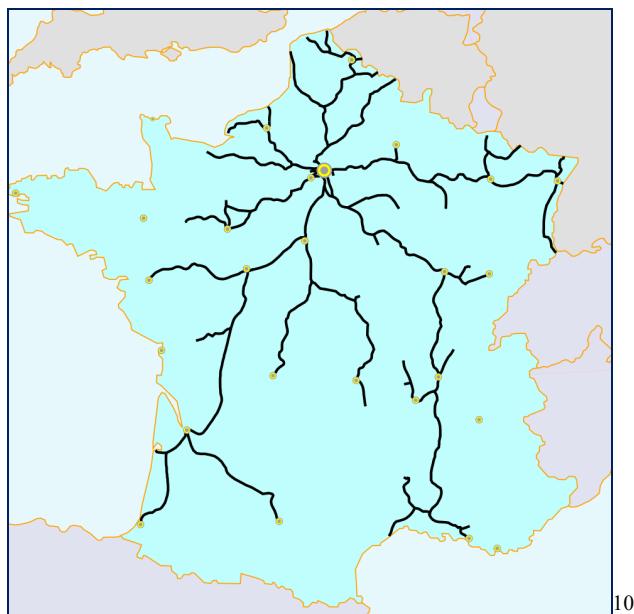
*Jean-Marie Colombani in Les Infortunes de la République,
Grasset, Paris, 2000.*

Fédéralisme et régionalisme, **deux impensés français** ? Non que ces deux concepts ne soient pas pensés, mais on les juge d'emblée comme étant **excessifs, absurdes et inconcevables**. Si donc ils ne sont pas vraiment impensés, ils sont néanmoins pensés avec **retenue et restriction**. Mal pensés ou impensés,

⁹ Une fédération (également connue sous le nom d'État fédéral) est une entité politique caractérisée par une union d'États ou de régions partiellement autonomes sous un gouvernement central (fédéral). Au sein d'une fédération, les modalités d'autonomie des entités étatiques qui la constituent, de même que la distribution des compétences entre elles et le gouvernement central, sont habituellement consignées dans la charte fondamentale. Ces dispositions ne sauraient faire l'objet d'une modification unilatérale, que ce soit de la part des collectivités membres ou du corps politique fédéral.

Par ailleurs, la fédération est une forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir souverain est formellement divisé entre une autorité centrale et un certain nombre de régions constitutives, de sorte que chaque région conserve un certain degré de contrôle sur ses affaires internes. Certains auteurs considèrent le régionalisme comme appartenant à la catégorie du fédéralisme, ce qui fait débat. Certains auteurs défendent l'idée selon laquelle c'est une forme d'État unitaire étant allé très loin dans son processus de décentralisation. D'autres auteurs le qualifient que cette forme d'état est à mi-chemin entre l'État unitaire et l'État fédéral.

c'est du pareil au même. L'opposition au fédéralisme et au régionalisme est, en France, un véritable déni de la réalité. Elle s'apparente à une forme de mécanisme de défense, car leurs contraires, c'est-à-dire l'unitarisme politique comme principe d'organisation du centralisme démocratique, autrement dit le centralisme, sont ancrés profondément dans la culture politique française, voire dans son ADN.



Le réseau ferroviaire en 1856, entièrement tourné vers Paris

10

¹⁰ Par Madcap, Steff, PemFR and Andrew pmk for original map ; Benjism89 for this one. — Own work ; created using Inkscape from Image:Carte_TGV.svg, released under GFDL by its authors Madcap, Steff, PemFR and Andrew pmk. Based on "Figure 11. Les différentes phases du développement ferroviaire français", in François Caron, Histoire des chemins de fer en France, Tome I : 1740-1883, Fayard, Paris, 1997, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=3672449>



Chemin de fer en France de 1842 à 1860
Schéma des liaisons « en étoile »

Mettre en question cette situation est perçu par beaucoup comme une remise **en cause de la France**, elle-même. Cela soulève des inquiétudes ! De plus, la France peine à s'engager dans un processus de renouvellement pour s'adapter aux **dynamiques politiques et sociales** actuelles, et à envisager une **régénération de la République** fondée sur l'acceptation de la diversité et de la multipolarité.

En ce qui concerne le fédéralisme ou le régionalisme, ces concepts **demeurent inachevés** en France. Bien que des efforts de déconcentration et de décentralisation aient été réalisés, ils n'ont **ni fédéralisé ni régionalisé** le pays. En réalité, la décentralisation s'est traduite par un véritable **désordre illisible, coûteux et peu efficace**, loin des objectifs d'efficacité et de démocratie locale. Le fameux millefeuille administratif français

¹¹ Par Ulamm — Travail personnel, CC BY-SA 3.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=7651659>

persiste, caractérisé par **son opacité, son inefficacité et son gaspillage**. Quelle en est donc la raison ?

Origines et développements du centralisme

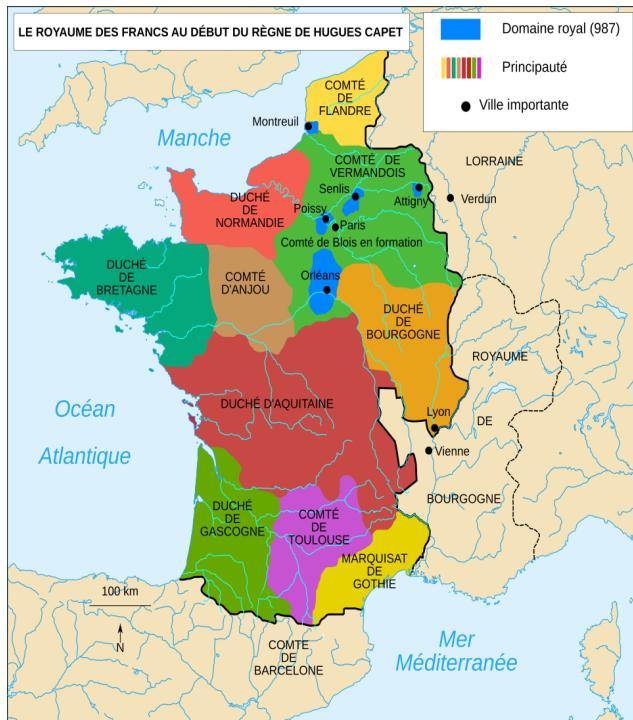
La France est souvent séduite par l'idée **d'une plus grande régionalisation**, mais elle ressent rapidement une appréhension lorsqu'il s'agit **de passer à l'action**. Une crainte l'enveloppe alors : celle de voir s'effondrer **un édifice** construit au fil des siècles, celui du centralisme.

La centralisation trouve ses origines **dans l'Ancien Régime**. Elle est d'une part liée **à la monarchie** et, d'autre part, à l'époque moderne, à **l'autocratie instaurée** par Napoléon. Ainsi, **ce n'est pas par des voies démocratiques** qu'elle s'est implantée dans notre pays. Bien que l'étau se soit desserré et qu'une décentralisation ait émergé, elle repose principalement sur une approche administrative et technocratique plutôt que sur une approche démocratique. De plus, la France reste dominée par un pouvoir unitaire et le pays reste davantage administré que gouverné. À ses dépens et aux dépens de la démocratie !

À l'origine du centralisme français se trouve **la construction** de l'État. La France s'est construite comme un empire¹² par **incorporations successives** de duchés, comités et autres seigneuries au domaine royal capétien originel. L'administration sera, au fur et à mesure, le **liant de ces «réunions» ou «rattachements»**, au moyen d'une sorte de **colonialisme**, imposant notamment **l'usage administratif** de la langue du roi¹³.

¹² La France se perçoit d'ailleurs longtemps comme un empire regroupant plusieurs «nations». Ainsi en est-il à la Sorbonne, où l'enseignement était divisé en quatre Nations : Nation de France, Nation de Picardie, Nation de Normandie et Nation d'Angleterre, qui devint Nation d'Allemagne en 1437.

¹³ Cf. Edit de Villers-Cotterêts 1539. Au XVI^e siècle, la langue française est la langue du roi de France, la langue de la région de Paris.



14

Francie occidentale au début du règne de Hugues Capet, vers la fin du Xe siècle, et en bleu, le domaine royal primitif

Le **domaine propre** de la dynastie montée sur le trône en 987, celle des Capétiens, était alors situé entre Somme et Loire, c'est-à-dire en l'Île-de-France et dans l'Orléanais (en bleu sur la carte), en **France primitive** (*Francia*)¹⁴ en quelque sorte. Le **royaume de France** (*Francia tota*)¹⁵ va être construit par cette dynastie et les suivantes autour de ce domaine royal originel, par

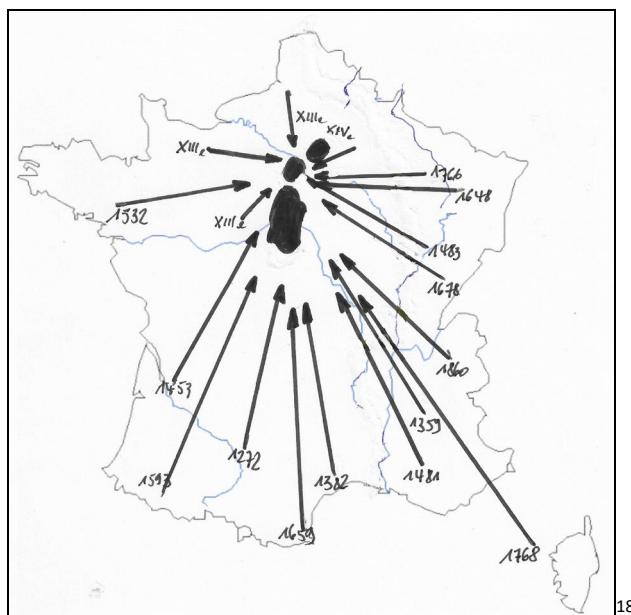
¹⁴ Par Bourrichon — travail personnel sur un fond de carte hydrographique de Sting : Image : France blank.svg. Données ajoutées à partir de Image : Royaume d'Hugues Capet.jpg : d'après Yves Lacoste (dir.), Atlas 2000, Paris, Nathan, 1996, p. 12., CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=4069080>

¹⁵ *Franzien* en allemand, *Kernraum des Fränkischen Reiches*.

¹⁶ Le terme *francia* désigne dans l'historiographie plutôt le domaine capétien primitif, le domaine d'influence des Capétiens primitifs étant appelé *francia tota*. Cf. Le mythe nation de Suzanne Citron, Les éditions de l'atelier.

élargissements successifs¹⁷, par le glaive et par le sang (dixit le général de Gaulle), en ramenant le tout à l'un.

L'intégration, souvent par la **conquête militaire** de domaines, soustraits en particulier du **Saint-Empire**, sera accompagnée de son corollaire la méfiance. Celle du centre du pouvoir, conquérant en l'occurrence, à l'égard de la **périphérie soumise** au fil du temps au royaume. Le centre se tenait donc **sur ses gardes**. Les conquis pourraient se **regimber**. Cette méfiance s'installera durablement et encore aujourd'hui, elle apparaît comme **une des causes essentielles** qui empêchent de franchir le pas vers le fédéralisme et le régionalisme. **La méfiance envers le fait régional** a été et reste **une constante** de la culture politique française.



Carte illustrant les rattachements successifs
au domaine royal capétien initial

¹⁷ Directement dans le domaine royal ou comme fief vassal de la couronne de France.

¹⁸ Carte réalisée d'après celle de madame Suzanne Citron, in Le mythe national, 219, Les Editions Ouvrières, Paris, 1991

Formation territoriale de la France métropolitaine : une histoire abrégée de l'expansion du domaine royal initial.

Les Capétiens et leurs successeurs n'auront de cesse d'agglomérer au domaine royal capétien initial toute une série de conquêtes par le glaive et par le sang (pour reprendre les mots de Charles de Gaulle), au point que, avec le recul, on pourrait considérer que la France aurait pu s'appeler la « Capétie ». Les « appropriations » se feront au sein de la Francie occidentale et aussi par annexion de terres d'empire¹⁹.

La construction du royaume de France s'est faite au sein d'une seule dynastie, capétienne au départ, à laquelle ont succédé les Valois, branche cadette de la dynastie capétienne, puis les Bourbons, en lointaine parenté avec les Valois. La construction de la France a ainsi emprunté un autre chemin que l'Allemagne, par exemple.

«Par un processus de colonisation administrative et de propagande idéologique, les serviteurs du roi parviendront à diffuser et à faire accepter l'idée de l'unicité du royaume de France autour de la couronne»²⁰. C'est essentiellement à ces serviteurs que la couronne restera maintenue, alors qu'à plusieurs reprises, elle aurait pu tomber ; crise de la guerre de Cent Ans, Grandes Jacquerie, les guerres de religion, la Fronde, révoltes contre le pouvoir central...

Monarchique d'abord et remontant à Philippe Le Bel, la centralisation est devenue **républicaine et jacobine**²¹, la nation étant appelée à s'unir par elle et autour d'elle, au point que centralisation administrative et nation **ont été confondues**. Elle connut un apogée durant la Révolution et surtout sous le Premier Empire.

¹⁹ Entendre Saint-Empire romain germanique.

²⁰ Suzanne Citron, op. cit. page 218.

²¹ Si le jacobinisme fait référence à un mouvement politique particulier de la Révolution, il est caractérisé depuis notamment la IIIe République par une culture politique dont l'objectif est de ramener le tout à l'un, en l'occurrence, la nation à l'unicité de l'État, la société civile à l'unicité du peuple et l'action publique à l'unicité de la loi. Il va à l'encontre d'un principe démocratique qui vise à unir l'un et le divers. Républicanisme versus « démocratisme ».

Napoléon ira **au bout du processus** administratif **monarchique** et du projet **révolutionnaire**²². La Révolution, tout en partageant avec la monarchie une forte inclination pour le centralisme, s'efforçait également de se distancier **du féodalisme** en le remplaçant par un système **de fonctionnaires loyaux** à sa cause. Elle visait à promouvoir la primauté du **citoyen universel et indifférencié**, produit du droit, par rapport à **l'individu différencié** façonné par un contexte sociohistorique spécifique²³. Sa quête d'un régime politique idéal exigeait d'harmoniser les particularités au sein d'une même universalité, c'est-à-dire d'une uniformité, caractéristique que l'on retrouve dans la notion d'indivisibilité de la République. Napoléon **ne s'approprie pas** les principes révolutionnaires, **il les institue**.

C'est chose courante, nous célébrons Napoléon **pour les réformes** qu'il a instaurées ou renforcées, telles que le Code civil, les préfets, les départements, l'école, les lycées et l'université. Cependant, il met en place un pouvoir administratif **extrêmement centralisé**, **concentré** entre ses mains, où toute force locale est **réprimée, contrôlée et annihilée**. De quoi donc aussi **le contester** fortement.

²² La centralisation est parachevée par la loi du 17 février 1800.

²³ Alsacien, par exemple.



24

Les provinces françaises en 1789



25

Carte des départements en 1789/90

²⁴ Par Milenioscuro — Travail personnelFile:France location map-Departements 1790.svg by SémhurThe maps located in this category:
Category:SVG maps of historical provinces of France by
departmentFile:France anciennes provinces 1789.jpgFile:Vidal-Lablache n°9
- Provinces en 1789.jpg, CC BY-SA 4.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=84511390>

²⁵ Par © Sémhur / Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=33059223>

Les réformes majeures de Napoléon tissent ainsi **le réseau administratif** du pays, plaçant le contrôle total de la nation entre les mains **d'un seul individu**, lui-même. Il institue une administration parfaitement centralisée : **tout émane de Paris**. Décisions, nominations, rapports, informations, demandes, tout y converge. La logique libérale des débuts de la Révolution est alors **définitivement écartée**. Napoléon établit **un absolutisme césariste²⁶**, fusion de la monarchie absolutiste et de la révolution jacobine²⁷.

D'abord autoritaire, le système napoléonien va devenir dictatorial. Cela est illustré sous le Consulat et la Constitution de 1799²⁸, puis par l'empire et la Constitution de 1804. Bien que le suffrage universel ait été rétabli, il n'exerce aucun pouvoir réel, car **les assemblées sont étouffées**. Les Conseils généraux ou municipaux **sont nommés** et non élus.

²⁶ Terme qui peut prendre pour synonyme : absolutisme — despotisme — dictature — tyrannie.

²⁷ Le terme « jacobins » faisait référence aux membres d'un club politique spécifique durant la Révolution. En réalité, il était peu lié au phénomène du jacobinisme, qui oppose les partisans d'un État centralisé aux partisans d'une autonomie relative au niveau local, les Girondins. Plutôt que d'utiliser le terme « jacobinisme », qui est à la fois trop flou et chargé historiquement, il serait plus approprié, selon Pierre Rosanvallon, de parler d'une « culture politique de la généralité », qui se manifeste sous trois formes convergentes durant le processus révolutionnaire :

- rejet de la société d'ordres et de priviléges dans le but d'atteindre l'unité du corps social,
- rejet des corps intermédiaires, s'opposant à tout ce qui pourrait entraver l'unité des citoyens représentée par l'État,
- culte de la loi, qui est l'expression de la volonté générale.

²⁸ Cette Constitution servira de « matrice institutionnelle » à toutes les Constitutions françaises jusqu'en 1945, selon une expression de Robert Lafont.



29

Napoléon Bonaparte, Le noir génie (Gérard Grunberg)

« Je me trouvais dictateur. [...] Le réseau gouvernant dont je couvris le sol requérait une furieuse tension, une prodigieuse force d'élasticité, si l'on voulait faire rebondir au loin les terribles coups dont on nous ajustait sans cesse. Aussi la plupart de ces ressorts n'étaient-ils dans ma pensée que des institutions de dictature, des armes de guerre. »³⁰

Toutes ces collectivités sont **fortement encadrées par les préfets** et sous-préfets en uniforme, autant de gouverneurs et sous-gouverneurs **des territoires**,³¹ comme on dit de nos jours. La presse est soumise à une stricte censure : un seul journal par département et quatre à Paris, tous contrôlés par les préfets et la police. Les voix dissidentes sont réduites au silence. Ainsi, Napoléon a établi un Empire qui exerce **un contrôle total** sur tous les organes du pouvoir, constituant **une véritable dictature, en tout cas un régime très autoritaire**.

Les régimes suivants ont poursuivi une synthèse entre la centralisation jacobine et napoléonienne et l'apparat de l'Ancien Régime dont les ors sont devenus ceux de la République. C'est **l'option jacobino-monarchique**, mais ce n'est qu'une option et

²⁹ By After Paul Delaroche - <http://www.noelcollection.org/noel/>, Public Domain, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=375113>

³⁰ Cité par Gérard Grunberg, Napoléon Bonaparte, in Le noir génie, CNRS, 2013.

³¹ C'est en 2005 que le mot « province » disparaît du langage politique, peu après le rejet du référendum sur la Constitution européenne, scrutin qui opposa frontalement 84 départements à Paris. La « province » devient alors les « territoires », le « local », le « terrain », ou « en région ».

non une obligation inhérente à l'idée de nation. Si certains ont pu la justifier à un moment donné de l'histoire, faut-il pour autant qu'elle **reste le modèle** à reproduire *ad vita eternam*, alors que ses inconvénients sont amplement connus.

La France a, au fil des siècles, conservé **un système hiérarchique** dans lequel Paris joue un rôle central, mettant en lumière une opposition historique entre les jacobins³² et les Girondins³³. Les tendances à la centralisation, présentes dans de nombreux textes, réformes fiscales et procédures en augmentation, continuent d'accorder à l'État central **une prééminence** dans la prise de décision. Bien qu'une constitution clairement inspirée par l'esprit girondin soit en vigueur depuis 2003, il est encore nécessaire de prouver l'existence de comportements réellement girondins dans la rédaction des lois ou dans les procédures administratives. **La régionalisation en cours et plus centralisée que régionalisée**

Si Louis IX avait déjà commencé à fonder une administration royale, Philippe le Bel est à vrai dire à l'origine d'une administration destinée **à être recentrée** sur la personne du roi.

³² Les Jacobins étaient les membres du Club des Jacobins. Le nom est devenu en juin 1793 synonyme de Montagnards, à l'époque où la composition du Club est rapidement passée de la bourgeoisie commerçante Girondine à la jeune bourgeoisie parisienne révolutionnaire, la « Montagne ». Les Jacobins et le jacobinisme sont des termes qui ont acquis une signification chargée depuis la Révolution française.

³³ Pendant la Révolution française de 1789, les Girondins (alors appelés notamment les Brissotins, du nom de Brissot) constituent les députés modérés et conservateurs ayant siégés à l'Assemblée constituante puis législative de 1789 à 1791, et à la Convention nationale entre 1792 et 1793. Le groupe est principalement connu pour sa virulente adversité avec la Montagne, groupe radical et centralisateur. Le nom de « Girondins » est lié à celui du département de la Gironde, dans la mesure où, bien que minoritaires, cinq députés de ce groupe à l'Assemblée législative en étaient originaires. C'est l'ouvrage *Histoire des Girondins*, écrit par Lamartine, qui a participé à la popularisation du terme « Girondins » en remplacement des autres appellations.

Il s'entoure de légistes³⁴, des conseillers compétents qui jouent un rôle décisif dans sa politique. Les légistes appartiennent pour la plupart, au début, à la petite noblesse, puis à la bourgeoisie ou à la noblesse de robe.

Apparus sous Philippe Auguste, ils sont formés au droit romain **pour faire évoluer** une monarchie féodale, où les pouvoirs du roi sont limités par ses vassaux, **vers une monarchie absolue**. Ce sont là les prémisses du centralisme et de l'État-nation, lorsque le corps du roi sera transféré à la nation. Le lien entre la forme de la construction de l'État et l'administration en charge de le consolider, c'est-à-dire entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre, deviendra **la quintessence** du système.

C'est le « Sonderweg » français, le cheminement **d'une nation particulière et différente des autres nations européennes**. Il en résulte que vouloir réformer le système administratif apparaît d'emblée aux yeux de beaucoup, nous nous répétons volontiers, comme une volonté **de s'en prendre** à l'État lui-même. Ce qui est stupide !

L'unicité de l'administration imposera **l'unicité de la langue**. Il en résulte que vouloir promouvoir les langues non françaises de France (=langues régionales ou minoritaires) apparaît pour beaucoup comme une volonté de s'en prendre **à la nation elle-même**. Ce qui est tout aussi stupide !

Le consensus dont ce système **a besoin** naît largement de l'action des institutions et de la classe dominante, en réalité **du**

³⁴ En France, les légistes sont apparus dès le XIII^e siècle à la cour de Saint-Louis. Ils s'appuyaient sur l'ancienne conception romaine de l'État. Ils ont permis à Philippe le Bel de faire évoluer la monarchie féodale vers une monarchie centralisée. Comme en Chine entre le VIII^e et le III^e siècle av. J.-C., les légistes sont apparus en France au moment où la féodalité commençait à vaciller au profit d'un pouvoir plus centralisé. Ils sont formés au droit romain et font évoluer une monarchie féodale, où les pouvoirs du roi sont limités par ses vassaux, vers une monarchie absolue. Ce sont les "premiers artisans de l'absolutisme en France".

microcosme³⁵ parisien, du Tout-État parisien déconnecté et hors-sol, où agissent dans la complicité pour ne pas dire consanguinité, quelque 50 personnalités **du monde politique, économique et médiatique**. Le système joue, lui-même, un rôle **dans la production** d'attitudes et de comportements nécessaires à son maintien.

Les éléments du consensus **sont fabriqués, inculqués et consolidés** par la pression qu'exercent, de haut en bas, les pratiques institutionnelles et dirigeantes. L'orientation est déterminée non par l'espace public, mais **par les mécanismes structurels, administratifs** en particulier. Le système se consolide par **l'atomisation des individus et par la subordination des collectivités territoriales** qui ne peuvent qu'en appeler à lui dans la subordination et la quémande.

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, **la France n'a jamais envisagé une véritable prise en compte du fait régional. Au contraire, elle la rendra impossible**.

Les raisons en sont multiples et variées : préexistence de l'État à la nation, permanence du centralisme, non-établissement de véritables corps intermédiaires par les régimes successifs. S'y ajoutent le triomphe de l'individualisme, la crispation sur l'homogénéité du bien commun, la mythification de l'unicité de la volonté populaire, la complète confusion de l'État et de la nation, l'égalitarisme, une passion de la similitude, la réduction politique et culturelle de la France à Paris... Toute l'histoire du fait français, c'est l'histoire de l'omnipotence d'un État-nation qui se nourrit des réalités et des attentes qu'il s'emploie à faire naître.

³⁵ Les grandes administrations, les grands médias publics et certaines grandes entreprises françaises, en particulier les banques, sont dirigés par les mêmes personnes, ayant la même formation et le même mode de pensée, au point que l'on peut se demander si la société française n'est pas caractérisée par le dirigisme d'une nomenklatura.

Toutes ces données se sont **fortement ancrées** dans la conscience et la culture politique des Français à la faveur **de la construction** de l'identité nationale et **d'une socialisation indifférenciée**, notamment scolaire, faisant naître, certes, fierté nationale et sentiment patriotique, mais aussi **acceptation et reproduction** du modèle. Avec le temps, ces données se sont **cristallisées en traditions et en habitus**. Au point que, malgré de nombreuses et récurrentes critiques, le système **n'est pas, n'a jamais été**, fondamentalement remis en question par les Français. S'ils se sont toujours tournés aussi facilement vers la solution centraliste, c'est que l'histoire et la centralisation elle-même **les ont forgés** ainsi, non sans développer des stratégies **d'évitement et de surcompensation**.

Focus sur la révolte fédéraliste : une lutte contre Paris

L'Assemblée nationale, appelée **Convention³⁶**, était constituée en 1793 de trois grands partis politiques : **les Girondins, le marais ou la plaine et les montagnards**.

Les girondins constituaient le groupe **le plus important**. Ils étaient des républicains **modérés, démocrates et libéraux**, plutôt bourgeois et intellectuels de provinces, et proches des idées de **Montesquieu**. Les plus célèbres sont **Condorcet, Vergniaud, Brissot et Madame Roland**. De leur côté, les montagnards, que l'on appellera **plus tard les jacobins**, étaient plutôt **des bourgeois parisiens à l'écoute des sans-culottes** issus du petit peuple et proches des idées de **Rousseau**. Les plus célèbres sont **Danton, Marat et Robespierre**. Le Marais s'alliait tantôt aux uns, tantôt aux autres.

³⁶ En fait, une Constituante.



37

Jacques Pierre Brissot

38

Nicolas de Condorcet

39

Pierre Victurnien Vergniaud

40

Manon Roland

Après l'exécution du roi, un enchainement de circonstances va faire de 1793 l'année terrible. Conflit vers **l'extérieur**, soulèvements **intérieurs**, la Convention se **déchire**. Les Girondins se méfiaient du peuple parisien et étaient d'avis que la Commune de Paris, un des organes principaux du pouvoir révolutionnaire, et les sans-culottes **exerçaient trop d'influence** politique. Ils s'étaient **opposés aux réformes** politiques des

³⁷ Par Jean-Baptiste Fouquet (c. 1761 - 1799) — Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon, Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=45008378>

³⁸ Par Peintre non identifié — apertura.hu, Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=871845>

³⁹ Par Entourage d'Adélaïde Labille-Guiard — <https://www.mutualart.com/Artwork/PORTRAIT-DU-CONVENTIONNEL-VERGNIAUD-CHEF/EA8F57FBDCF6AA91>, Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=107136241>

⁴⁰ Par Inconnu, École française — https://t0.gstatic.com/licensed-image?q=tbn:ANd9GcTZnFEEbdTwQARuZK4z6J98avIkIwEAJV_L7taUL9qkXoo3GiePM0wUXQF59Mw4, Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=110376466>

Montagnards au motif qu'elles portaient atteinte **aux droits de propriété et aux libertés publiques** de 1789. Alors que les 83 départements venaient tout juste d'être créés, les Girondins estimaient que Paris ne devait représenter qu'un 83e du pouvoir.

Les 31 mai et 2 juin, 80 000 sans-culottes, soutenus par la Garde nationale, réclament l'arrestation de girondins qu'ils accusent de trahison et de complot contre-révolutionnaire, en raison de leur opposition à l'instauration d'un pouvoir politique fort et centralisé. Les montagnards prirent le dessus et la Convention bascula. **Une dictature s'installa.**

Les Girondins, parfois appelés fédéralistes en raison de leurs idées de décentralisation du pouvoir, organisèrent **un mouvement de résistance** en dehors de Paris, dans les régions où ils bénéficiaient d'un important soutien. Ce mouvement sera appelé **révolte⁴¹ fédéraliste**.

Des affrontements violents, exacerbés par les problèmes sociaux sous-jacents, se sont produits. **Conflits** à Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rouen, villes où chaque faction avait une base sociale forte. La crise éclata après **l'expulsion** de l'Assemblée **et l'arrestation**, le 2 juin 1793, de 29 députés girondins. Dans ces grandes villes, dites fédéralistes, les édiles locaux purent rassembler suffisamment **d'influence et de soutien** pour empêcher la prise de contrôle des jacobins dans les villes. Ce ne fut pas le cas dans les villes plus petites.

L'insurrection girondine ou fédéraliste avait **plusieurs centres régionaux** ; Normandie, Bretagne, Bordelais, Midi, Roussillon, Franche-Comté, Corse... principalement dans les villes de Rennes, Caen, Bordeaux, Montpellier, Nîmes, Avignon, Arles, Aix, Marseille, Toulon, Lyon, Dijon, Calvi, Ajaccio, Corte... Une soixantaine **de départements** furent touchés.

⁴¹ Ou insurrection fédéraliste.



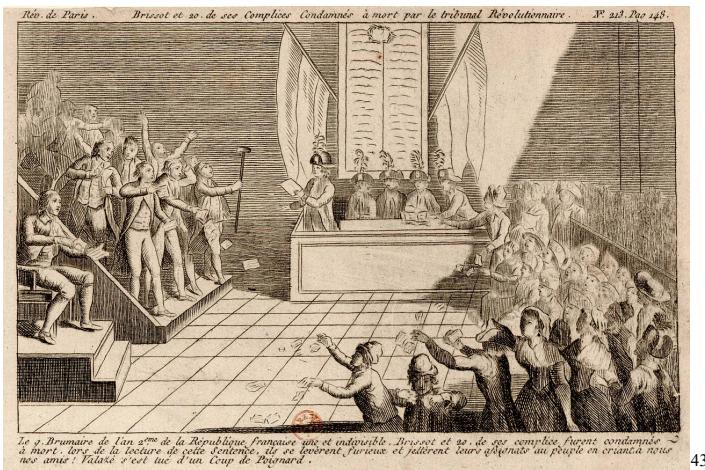
42

Le siège de Lyon en 1793

L’insurrection fut **violemment réprimée**. Armés de **pouvoirs dictatoriaux**, les représentants jacobins en mission dans les villes et départements ont réussi à **réprimer les troubles**. En mars 1793, un **tribunal révolutionnaire** est mis en place comme organe central de la répression. Le 5 septembre 1793, la **Terreur** est officiellement proclamée par la Convention.

Des exécutions massives ont lieu partout en France dans les zones de guerre civile. À Paris, le nombre de victimes s’élève à près de 3000. Il atteint **plusieurs centaines de milliers** dans tout le pays. En outre, environ un demi-million de personnes furent emprisonnées comme suspects pendant la Terreur de 1793/94. De plus, 130 000 à 150 000 Français émigrèrent.

⁴² Par Inconnu — <http://chnm.gmu.edu/revolution/>
https://www.europeana.eu/en/item/9200518/ark__12148_btv1b6950667g,
Domaine public,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=1903240>



43

Le 9 brumaire de l'an II de la République les Girondins sont condamnés à mort (30 octobre 1793)

Les Girondins furent guillotinés sur les places publiques. Bientôt, ce sort s'abattit **sur tous les opposants** déclarés ou présumés au régime. Ce fut un véritable **bain de sang** dans toute la France. **La Révolution, telle Saturne, mangeait ses enfants**, selon une expression du Girondin Vergniaud montant à l'échafaud. Robespierre y passera lui-même le 27 juillet 1794. Aspirant à plus de sérénité, la France salua la fin de la dictature.

Contrairement à ce que prétendent certains, les Girondins n'étaient **pas antirépublicains ou contre-révolutionnaires**. S'ils ont perdu face aux jacobins, c'est sans aucun doute parce qu'ils n'ont pas pu organiser leur mouvement **au niveau du pays tout entier** et que ce mouvement fut par **trop hétéroclite**. Ces événements se sont déroulés sur quelques mois seulement en 1793 et 1794.

La défaite des Girondins face aux Montagnards a marqué **un moment crucial** dans l'histoire de la Révolution française. Cette

⁴³ Par Anonyme — Cette image provient de la bibliothèque en ligne Gallica sous l'identifiant ARK btv1b84120266/f1, Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=57371812>

défaite a une signification, car elle représente la défaite de la province face à Paris et des partisans d'une fédération de départements contre les partisans de la centralisation. Cette défaite aura un impact important sur l'histoire politique de la France.

« Si Robespierre a été guillotiné en 1794, le jacobinisme est plus vivant que jamais. La France est le seul pays de notre vieux continent où tous les pouvoirs politiques, médiatiques ou financiers sont concentrés dans l'entre-soi de sa capitale, mais pour quoi faire ? Chaque jour nous apporte une nouvelle preuve de cette incongruité. » Franz-Olivier Giesbert, Le Point numéro 2687.



44

Derniers moments des Girondins, 31 octobre 1793

« Le 30 octobre, lorsque le verdict de culpabilité fut rendu sans surprise, l'un des Girondins se poignarda avec un poignard et se vida de son sang sur le sol de la salle d'audience. Les 21 autres, dont Bressot et Vergniaud, furent amenés en charrette vers la guillotine le jour suivant. D'une hardiesse

⁴⁴ Par Karl von Piloty —

<https://twitter.com/VendeensChouans/status/1452270503398416399>,

Domaine public,

<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=111725263> ; Huile sur toile de Carl Theodor von Piloty, 1880

grandiloquente jusqu'à la fin, ils chantèrent La Marseillaise alors qu'ils étaient exécutés un par un, continuant l'effort jusqu'à ce qu'ils soient tous morts. Une semaine plus tard, la Girondine Madame Roland suivit ses amis à la guillotine ; ses derniers mots furent : "Liberté ! Quels crimes sont commis en ton nom ?

Le centralisme comme principe fondateur de l'organisation de l'État et comme mode de gouvernance

Définition et origines

Le centralisme est le principe fondamental de l'État français, consolidé sur une histoire millénaire et impliquant un pouvoir central fort, voire autoritaire. Il est issu de l'Empire romain et de l'Église catholique et trouve son enracinement dans une monarchie visant à étendre son domaine royal par « appropriations » successives. Cette conception monarchique a engendré une idée d'unité justifiant un État central fort face à des craintes d'éclatement venant de sujets ou de pays pas toujours « rattachés de leur plein gré⁴⁵, comme elle a engendré durablement une défiance à l'égard des pays et des provinces. L'ancrage historique du centralisme a renforcé son caractère systémique et en même temps qu'une certaine nécessité⁴⁶, aujourd'hui contre-productive et à contretemps.

Mise en œuvre

Nous l'avons vu, le système de formation de l'État est marqué par un agrandissement progressif du domaine royal, réduisant l'autonomie des pays et des provinces. L'État a appliqué le principe d'uniformisation par divers moyens pour surmonter les résistances. La concentration des décisions dans la capitale a nécessité une administration uniforme, car le pouvoir ainsi conçu ne pouvait pas coexister avec la diversité. L'unification ainsi construite nécessitait une bureaucratie, que d'ailleurs Napoléon s'empressa de renforcer et de centraliser davantage encore. Il l'a en réalité portée à son paroxysme.

⁴⁵ Le général de Gaulle n'a-t-il pas dit que la France s'est faite par le glaive et par le sang ?

⁴⁶ Une justification aux yeux de ses tenants, évidemment.

Centralisation permanente

L'exercice d'un pouvoir central nécessite un territoire homogène et une bonne circulation de l'information. Le centralisme a pénétré profondément le royaume d'abord, puis la République et la société française, sans exception et sans interruption. Le processus de centralisation ne s'est jamais véritablement arrêté. Il demeure une tendance vivace au sein d'une grande partie de la nation, même si sa remise en cause fait actuellement l'objet d'une volonté politique au plus haut niveau de l'État lui-même.

Craintes et justifications

L'administration, d'abord du Royaume, puis surtout de la République, a réduit la résistance au pouvoir central. La neutralisation des tendances autonomistes, fédéralistes et régionalistes a été une grande entreprise de l'État, mêlant étatisation et nationalisation. Face à l'État national, seul le secteur privé a demeuré. Le fait qu'une bascule du pouvoir s'opère au moment de la Révolution au profit des jacobins a considérablement renforcé l'idée d'un État central fort et omniprésent. Après une élimination durable des Girondins, il leur a été aisément d'installer durablement leur conception dans la culture politique française, au travers notamment de la socialisation. Le jacobinisme a laissé une empreinte durable sur la politique française,

Contrôle du pays

Le centralisme implique un contrôle territorial strict, avec une administration uniformisée et une concentration du pouvoir dans la capitale. Le préfet en est une figure pas seulement symbolique. Il est un haut fonctionnaire dépositaire de l'autorité de l'État qu'il représente dans les territoires. Il a la charge des intérêts nationaux et du respect des lois. Il assure le contrôle administratif des collectivités territoriales et supervise les directions régionales.⁴⁷

⁴⁷ À titre d'exemple directions du Grand Est : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ; Direction



48

Préfet

Uniformisation et réseaux

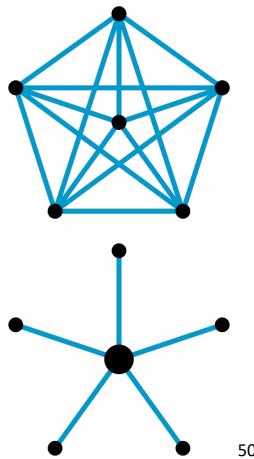
Le centralisme requiert des centres relais régionaux afin de structurer le territoire de l'État et de contrôler les communications. Plus le réseau est moderne, plus il contribue à réduire la distance avec Paris, entraînant un partage de l'espace national à travers des axes majeurs reliant la capitale (routes, autoroutes, TGV). Ce système encourage les investissements sur ces radiales⁴⁹, rendant complexes les liaisons directes entre les villes de province et les centres régionaux, renforçant ainsi le paradoxe de devoir passer par Paris pour établir des connexions efficaces.

régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ; Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ; Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ; Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ; Direction régionale des finances publiques (DRFIP) ; Région académique ; Agence régionale de santé (ARS) et Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE).

⁴⁸ du Finistère, aux cérémonies du 14 juillet 2015 à Brest. Par Rama — Travail personnel, CC BY-SA 2.0 fr,

<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=41793102>

⁴⁹ Voie de circulation importante qui joint le centre d'une agglomération à une voie périphérique ou une métropole à une ville de province.



⁵⁰

Système point par point contre système en étoile *Point-to-point vs hub-and-spoke*

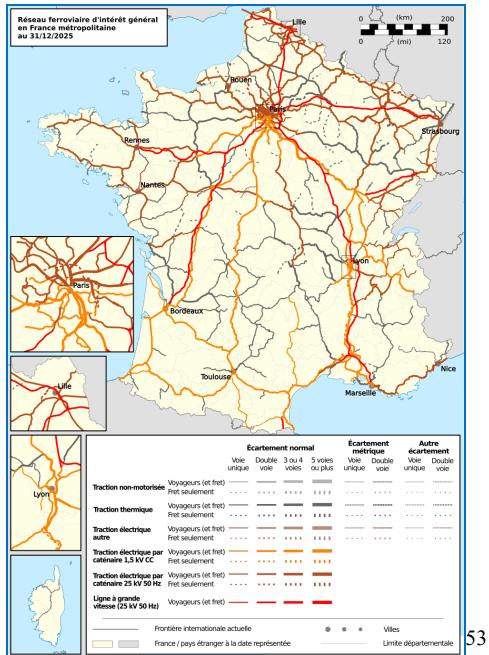
Ce phénomène illustre avant l'heure la théorie du « hubbing »⁵¹ ou des réseaux en étoile ou encore appelée « hub and spokes⁵² », un modèle basé sur un système où un nœud central (hub) est relié à plusieurs points subordonnés (« spokes »).

Les « spokes » opèrent de manière décentralisée, mais passent toujours par le « hub » central qui veut planifier et coordonner. Les formes simples de ce modèle de distribution/connexion contrastent avec les systèmes de transport point à point, dans lesquels chaque point dispose d'un itinéraire direct vers tous les autres points.

⁵⁰ By Cmglee - Own work,Regular pentagram lattice polygon approximation.svg, CC BY-SA 4.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=147900403>

⁵¹ Apparue en 1955. Delta Air Lines a été la première compagnie aérienne à adopter le modèle de distribution en étoile en 1955.

⁵² La distribution rayon-centre (également appelé système en étoile ou encore « hub and spokes ») est une forme d'optimisation de la topologie des transports dans laquelle les planificateurs du trafic organisent les itinéraires sous la forme d'une série de rayons qui relient des points périphériques à un « centre » central.



53

Carte du réseau ferroviaire d'intérêt général en France métropolitaine en 2025

Contrôle énergétique

Le contrôle du territoire a été étendu à l'énergie, avec un pôle central capable de distribuer l'énergie à la périphérie. Le contrôle énergétique du territoire a été basé sur la capacité d'un pôle central à distribuer l'énergie à des zones dépendantes. Le monopole de l'État sur le gaz et l'électricité, créé en 1946, a permis de développer un réseau national de distribution, même si ce monopole semble avoir disparu avec la déréglementation européenne. Environ, la moitié de la consommation énergétique en France dépend donc d'un point central à Paris.

⁵³ Par Le dessin des frontières, des côtes et de l'hydrographie utilise des données issues des bases Geofla 2016 et EGM 2020, publiées par l'Institut géographique national sous la licence Licence ouverte / Open license d'Etabab. — Travail personnel, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=182042346>

Affaiblissement du pays

Le centralisme a des impacts concrets sur les ressources et l'autorité régionale, entraînant une dichotomie entre Paris et les provinces. La structure territoriale centralisée a réduit le pouvoir régional et affaibli les villes. Les ressources se sont concentrées à Paris, affaiblissant les provinces.

D'abord, l'aristocratie régionale a été affaiblie, le dynamisme urbain freiné, puis les capitaux régionaux drainés vers Paris. Le centralisme est aujourd'hui de plus en plus critiqué, en particulier en raison de son coût, eu égard à celui de pays fédéraux ou fortement régionalisés. Il devient de plus en plus évident que maints déficits français proviennent du mode de gouvernance.

Uniformisation et Égalité

Le système administratif centralisé et unitaire vise une uniformisation rationnelle du territoire. Les décisions gouvernementales doivent être appliquées de manière uniforme et simultanée sur tout le territoire. C'est l'application du concept jacobin d'égalité, à savoir l'absence de différence et l'uniformisation des citoyens et pour lequel une mesure est perçue comme plus légitime lorsqu'elle est identique partout.

Selon ce concept l'homogénéisation du territoire est essentielle pour l'exercice d'un pouvoir central. L'uniformisation s'étend à nombre de domaines. Cela s'étend au droit, à la langue, à la culture, et à l'éducation..., à l'ensemble de la vie en société. L'uniformité est diffusée à travers le système scolaire et éducatif, notamment dans l'enseignement de l'histoire, par les médias publics aussi.

Résumé en dix points

La France est structurée autour d'un centralisme qui a formé un État-nation, fusionnant un Etat et nation après avoir construite celle-ci, et un ordre juridique et un ordre identitaire. Le

centralisme est présenté comme étant le socle qui assure l'unité de la France.

- L'État a incorporé divers secteurs pour instaurer l'uniformité, face à la résistance des individualismes et des particularismes.

- Les racines du centralisme résident dans les structures de l'Empire romain et ont été renforcées par la monarchie française, qui a perçu l'unité comme un défi constant.

- Le système centralisé a requis l'absence d'autonomie régionale, consolidant ainsi le pouvoir à Paris au détriment notamment des régions.

- Le modèle de contrôle nécessite un territoire homogène et une efficiente circulation des informations, les infrastructures reliant les provinces à Paris étant vitales.

- Les résistances locales sont survenues, mais ont été neutralisées dans le cadre d'une grande entreprise d'étatisation.

- Le renforcement des réseaux a permis un contrôle efficace, mais a également conduit à une centralisation accrue des ressources.

- Le monopole de l'État sur les ressources énergétiques a soutenu le principe de centralisation, impliquant des décisions concentrées à Paris.

- Les politiques ont historiquement affaibli les acteurs régionaux en concentrant les ressources et en attirant l'élite vers la capitale.

- Le centralisme s'est concrétisé par une uniformité imposée, est toujours largement perçu comme un idéal d'égalité, bien que cela se traduisit par l'homogénéisation des citoyens et par une certaine entropie culturelle, un certain étouffement des initiatives et des potentialités. Un mal nécessaire installée dans la culture politique française ?

En guise de conclusion

L'étude du centralisme révèle son rôle clé dans la structuration de l'État français. Elle souligne à la fois ses racines historiques et son impact contemporain sur la société et les régions. Bien que considéré comme une force unificatrice, le centralisme entraîne des défis, éveillant des interrogations sur l'autonomie régionale et la diversité culturelle.

Les infrastructures et les politiques étatiques demeurent toujours des instruments puissants qui favorisent le contrôle central. Cependant, les aspirations grandissantes à une gestion plus près de la réalité, ainsi que la mondialisation, tendent à remettre en question ce modèle. Cela invite à envisager un avenir où un équilibre peut être trouvé entre l'unité nationale et la reconnaissance des diversités régionales, marquant une évolution nécessaire pour la France dans le XXI^e siècle.

Depuis 2003, l'article 1er de la Constitution française suppose que l'organisation de la République est décentralisée, ce qui, en pratique, n'est visiblement pas le cas. Il ne faut pas confondre déconcentration et décentralisation. La déconcentration est une délégation de compétences au sein d'une même personne morale de droit public (par exemple, de l'État vers le préfet), tandis que la décentralisation est un véritable transfert de compétences d'une personne morale de droit public vers une autre personne morale de droit public (ex : de l'État vers le département).

« Une nouvelle étape de la décentralisation est souhaitable, qui fixera une répartition plus claire des compétences entre les différents échelons de gestion locale et entre les collectivités territoriales et l'État et dotera chaque niveau des moyens lui permettant d'assumer ses compétences dans des conditions d'efficience et d'efficacité mesurables... Comparativement aux autres pays de l'Union européenne, la France ne s'est pas dotée de l'organisation décentralisée proclamée par la révision constitutionnelle de 2003. En témoignent la plus faible part des dépenses locales dans les dépenses publiques, comme l'étendue limitée des compétences dévolues aux collectivités territoriales. » Rapport de la Cour des comptes du 10 mars 2023

On consultera utilement en complément le livre **La République à l'épreuve de la démocratie** : <https://www.ica.alsace/wp-content/médias/La-Republique-a-lepreuve-de-la-democratie-XIII-.pdf> et les actes du colloque **De la démocratie, en général et française, en particulier** : <https://www.ica.alsace/wp-content/médias/ICA-actes-TR-democratie-11oct2025.pdf>



Bulletin d'adhésion

<https://www.ica.alsace/wp-content/médias/ICA-bulletin-dadh%C3%A9sion-1.pdf>

J'adhère aux principes énoncés par l'ICA et demande à en devenir membre.

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Tél. :

A : Le :

Signature :

Cotisation de base 20€ (chèque à l'ordre de Initiative citoyenne alsacienne)

Pour payer la cotisation, il est aussi possible d'utiliser le lien suivant : <https://www.pavassociation.fr/ica/cotisations>

et pour faire un don : <https://www.pavassociation.fr/ica/cotisations>

Adresse mail : president@ica.alsace